



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE D'HARDIVILLERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 9 mai 2014, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la **société GURDEBEKE** en vue d'exploiter à Hardivillers (60120), lieu-dit « Montagne sous les bosses », parcelles 42, 56a et 57, un **centre de stockage de déchets non fermentescibles peu évolutifs** avec demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sur les parcelles ZR 25, ZR 32 et ZR 33, lieu-dit « Le Fief de Saucourt », et ZR 46, ZR 45, ZR 90 et ZR 91, lieu-dit « Sous le Chemin de Breteuil ».

Le projet de servitudes vise à ce que, dans le périmètre de 200 mètres autour du centre de stockage de déchets, l'occupation ou l'usage des terrains reste compatible avec la présence de ce dernier. A cette fin, pour les parcelles concernées, il est proposé tout au long de la période d'exploitation et de suivi à long terme du site les interdictions suivantes :

- l'habitation ou l'occupation par des tiers de tout immeuble, qu'il s'agisse de construction, d'installations ou de terrains non bâtis, en dehors de ceux liés à l'exploitation du site, à la collecte, au stockage, au traitement et au recyclage des déchets,
- l'aménagement ou l'implantation de terrains de sport,
- l'aménagement ou l'implantation de terrains de camping ou le stationnement d'habitations provisoires (caravanes, mobil-homes),
- l'aménagement ou l'implantation d'établissements recevant du public en dehors de ceux liés à l'exploitation du site, à la collecte, au stockage, au traitement et au recyclage des déchets.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation avec servitudes d'utilité publique susvisée.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Jacky GURDEBEKE, Directeur Général de la société GURDEBEKE, siège social 65 boulevard Carnot à Noyon (60400), ou à la direction départementale des Territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera pendant 6 semaines consécutives, du 30 mai au 11 juillet 2014 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le projet, et le dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique, resteront déposés à la mairie d'Hardivillers, siège de l'enquête, afin d'y être consultés, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques des études d'impact et de dangers ainsi que le dossier de demande d'autorisation d'exploiter et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Hardivillers et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Pierre DENDIEVEL, responsable d'audit et de l'administration sociale en retraite, suppléé le cas échéant par M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie d'Hardivillers, aux jours et heures suivants :

- Vendredi 30 mai 2014 de 9 heures à 12 heures,
- Vendredi 6 juin 2014 de 16 heures à 19 heures,
- Samedi 14 juin 2014 de 9 heures à 12 heures,
- Jeudi 3 juillet 2014 de 15 heures à 18 heures,
- Vendredi 11 juillet de 15 heures à 18 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et aux mairies des communes concernées, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise (www.oise.gouv.fr).